

Le jury final chargé de déterminer les lauréats, validé par arrêté municipal, sera composé :

- du Maire ou de son représentant
- du responsable de la librairie Pierre Lecut ou de son représentant
- du président de l'association Les Amis de la bibliothèque ou de son représentant
- du responsable de la bibliothèque ou de son représentant
- d'un représentant du jury des lecteurs de la bibliothèque
- d'un représentant des bibliothécaires
- d'une personnalité du monde littéraire et/ou du lauréat de la catégorie « adultes » du concours de l'année précédente.

ARTICLE 10 :

Les manuscrits ne seront pas restitués. Les délibérations du jury sont confidentielles ; ses décisions sont souveraines et sans appel.

ARTICLE 11 :

Les textes remportant des prix, mention ou coup de cœur pourront être publiés dans un recueil collectif. Les lauréats s'engagent, du seul fait de leur participation, à ne pas demander de droits d'auteur pour cette publication. Ceux-ci sont automatiquement cédés du fait de la participation au concours et rétrocédés après la publication.

Au terme du concours, les lauréats seront sollicités pour autoriser la reproduction et l'édition de leur texte.

ARTICLE 12 :

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables dans l'éventualité de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre envoyée.

ARTICLE 13 :

Le fait de poser sa candidature implique pour tous les concurrents l'acceptation intégrale du présent règlement. Les textes non conformes aux articles de ce règlement seront systématiquement rejetés sans être lus.

ARTICLE 14 :

La date limite d'envoi des textes est fixée au **30 janvier 2010**, le cachet de la poste faisant foi, et la remise des prix est fixée au **5 juin 2010**.

Conception : service communication de Saint-Leu-la-Forêt - Impression : Desbouis-Grésil : 01 69 83 44 66 - Octobre 2009 - Crédit photos : fotolia - ne pas jeter sur la voie publique

Concours de "Nouvelles D'ICI D'AILLEURS"

Thème

RENDEZ-VOUS

Catégories adultes et francophones

DATE DE CLÔTURE : 30 JANV. 2010 - REMISE DES PRIX : 5 JUIN

Rens. 01 34 18 36 80
à la bibliothèque Albert Cohen
www.saint-leu-la-foret.fr



RÈGLEMENT

NOUVELLES «D'ICI ET D'AILLEURS»

ARTICLE 1 :

Le concours de « **Nouvelles d'ici et d'ailleurs** » est organisé conjointement par la commune de Saint-Leu-la-Forêt - représentée par la bibliothèque municipale Albert Cohen -, la librairie Pierre Lecut et l'association des Amis de la bibliothèque.
Le concours comporte deux catégories : adultes (à partir de 18 ans) et adultes francophones.
Il sera clos le 30 janvier 2010.

ARTICLE 2 :

Les concurrents de la catégorie adultes devront rédiger une nouvelle* inédite sur le thème :
Rendez-vous.

Le texte, écrit en français correct, comportera entre 4 et 10 feuillets de 25 lignes chacun, dactylographiés dans le format A4 (21 x 29,7 cm) en utilisant comme police de caractères : Times new roman 12.

***Rappel** : Une nouvelle est une fiction généralement brève et intense présentant des personnages peu nombreux qui réagissent à l'événement au cœur du récit. Elle comporte impérativement un titre qui ajoute du sens à l'intrigue. Elle se termine par une chute originale et déroutante qui respecte cependant la cohérence du récit.

ARTICLE 3 :

Le prix de la Francophonie sera attribué aux lauréats de nationalité étrangère domiciliés hors du territoire national.

ARTICLE 4 :

Les nouvelles ne devront jamais avoir été publiées précédemment. Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité ou le contenu des œuvres présentées.

ARTICLE 5 :

Les textes présentés seront adressés en 5 exemplaires, chacun relié par une agrafe, sans spirale, sans couverture ni réglette, à : Bibliothèque municipale Albert Cohen : 4, avenue de la Gare - 95320 - Saint-Leu-la-Forêt.

Une version électronique devra **obligatoirement** compléter la version papier. Elle sera enregistrée sur fichier Word au format .doc. Elle sera envoyée par courriel ayant pour objet **Nouvelles d'ici et d'ailleurs**, à l'adresse suivante : stleu.bib.adulte@wanadoo.fr, ou, à défaut, sur Cd ou disquette joint à la version papier.

ARTICLE 6 :

Ce concours est gratuit et ouvert à tous. Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte, qui devra être anonyme et ne comporter aucun élément permettant d'identifier son auteur (signature, symbole...). Les productions comportant de tels signes distinctifs seront rejetées.

Chaque participant précisera ses nom, prénom, date de naissance, adresse et téléphone, ainsi que le titre de son œuvre en lettres d'imprimerie, **sur feuillet séparé, placé dans une enveloppe cachetée**, afin de préserver l'anonymat. L'étiquette du Cd ou de la disquette ainsi que le message d'accompagnement du courriel reprendront ces informations.

ARTICLE 7 :

La participation est interdite aux membres du jury et à leur entourage familial proche ainsi qu'au premier prix de chaque catégorie des années précédentes.

ARTICLE 8 :

Le concours de « Nouvelles d'ici et d'ailleurs » est doté d'une somme globale de 1000 € allouée conjointement par les organisateurs.

Catégorie Adultes : l'auteur de la meilleure nouvelle recevra un chèque-livre de 300 €. Le deuxième prix sera récompensé par un chèque-livre de 250 €, le troisième prix se verra attribué un chèque-livre de 150 €

Catégorie Francophonie : le premier prix sera doté d'un mandat international de 300 €

Le jury se réserve le droit de décerner des prix complémentaires, «coups de coeur» et «mentions» selon la qualité des oeuvres. Il se réserve également le droit de ne pas décerner de prix pour une catégorie.

ARTICLE 9 :

Les œuvres feront l'objet d'une pré-sélection par le jury des lecteurs de la bibliothèque qui sélectionnera les nouvelles soumises au jury final chargé de déterminer les lauréats.